

BAREME D'HONORAIRES

DECOUVERTE :

- Faire connaissance
- Appréhender votre projet
- Découvrir votre bien immobilier
- Vous guider sur la fiscalité et le type de bail
- Vous conseiller en aménagement, décoration , optimisation des espaces
- Faire le point sur l'ensemble des diagnostics obligatoires pour la location
- Rédaction et présentation de nos services en adéquation avec votre projet

HONORAIRES : OFFERTS

LOUER VOTRE BIEN :

- Signature et mise en place du mandat de gestion
- Commercialisation de votre bien
- Traitement des candidatures et étude des dossiers
- Accompagnement et suivi des visites
- Sélection et validation du dossier locataire
- Rédaction et signature électronique du bail
- Validation de l'attestation d'assurance habitation locataire
- Edition et encaissement de la première quittance
- Réalisation de l'état des lieux et remise des clés

HONORAIRES DE LOCATION

POUR LE PROPRIETAIRE :

1 mois de loyer HC TTC + 30€ de frais de commercialisation ou application de la loi ALUR.

POUR LE LOCATAIRE :

8€ TTC/ m² (zone non tendue) ou 10€ TTC / m² (zone tendue) : honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail.

3€ TTC / m² : Etat des lieux

BAREME D'HONORAIRES

GERER VOTRE BIEN :

A. Gestion FINANCIERE

- Appeler et encaisser les loyers
- Révision annuelle des loyers
- Paiement de vos factures et charges
- Régularisation annuelle des provisions sur charges (part locataire)
- Appeler au locataire la TEOM
- Suivi et relance des éventuelles créances
- Edition des comptes rendus de gestion et paiement mensuel des fonds perçus
- Règlement de la prime d'assurance GLI et PNO (si souscrit auprès de notre compagnie partenaire)
- Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers (*) option

B. Gestion TECHNIQUE

- Identifier les interventions pertinentes
- Vous proposer le prestataire adapté
- Validation du devis par le propriétaire (supérieur à 200€)
- Réceptionner la fin des travaux

D. Gestion FIN DE BAIL

- Réceptionner le congé du locataire
- Accepter et contrôle de sa validité (forme et respect des délais)
- Informer le propriétaire du départ de son locataire
- Visite conseil (pré état des lieux de sortie)
- Réaliser l'état des lieux sortant
- Décompte suite au départ du locataire

C. Gestion ADMINISTRATIVE ET RELATIONNELLE

- Défendre vos intérêts en cas de sinistre en ayant un suivi rigoureux auprès de l'assurance, des entreprises intervenantes et du locataire
- Être l'interlocuteur privilégié des différentes parties prenantes : le locataire, le syndic de copropriété, les organismes sociaux
- Gérer les demandes ou les éventuels litiges rencontrés par le locataire
- Réceptionner et mise à disposition de vos documents venant du syndic : appels de fonds, convocation aux AG, PV d'AG, décompte annuel de charges
- Demande annuelle de l'attestation d'assurance risques locatifs, de l'entretien de la chaudière individuelle ou du ramonage

**HONORAIRES DE
GESTION**

8 % TTC des sommes encaissées et décaissées sur les loyers, charges, indemnités d'assurance, travaux

ASSURANCE LOYERS IMPAYES (GLI) :

- Les loyers et charges, dès le 1er mois sans franchise
- Protection juridique du propriétaire bailleur
- Dégradations immobilières

2.75 % TTC du loyer, charges et accessoires quittancés

ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT (PNO) :

- Pour protéger au mieux votre bien à usage exclusif d'habitation
- Incendie et risques annexes, garantie complémentaire "risques locatifs"
- Défense et recours
- Responsabilité civile

- Appartement non meublé : 90€ TTC / an
- Appartement meublé : 102€ TTC / an
- Maison non meublée : 216 € TTC / an
- Maison meublée avec un capital de 10 000€ : 240 € TTC / an
- Maison meublée avec un capital de 20 000€ : 264 € TTC / an
- Garage / Box : 48 € TTC / an

+ { Envoi des CRG papiers : 3.50 € TTC / envoi
Aide à la déclaration fiscale 60 € : TTC / an / immeuble
Rédaction d'un avenant à charge du demandeur : 150€ TTC }